



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Age	En exercice	Présents	Procurations	Absents
49	49	39	8	2

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2011

**OBJET : 05-4 - BUDGET REGIE  
DES TRANSPORTS - EXERCICE 2011 -  
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SETTHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa FUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khérou BADAOU, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

**1419/11**

#### Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER  
Mme Monique CANOVA à M. Jean LEONETTI  
Mme Jacqueline DOR à Mme Yvette MEUNIER  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Mathieu GILLI à M. Patrick DULBECCO  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

**Absents :** M. Georges ROUX, M. Jacques BAYLE

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24/06/11

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 28 JUIN 2011

Pour le Maire,

**Stéphane PINTRE**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le projet de la Décision Modificative n°1 qu'il a dressé et qu'il soumet à l'appréciation du Conseil.

Le Rapporteur rappelle que cette décision modificative reprend le solde de l'exercice antérieur ainsi que les propositions nouvelles, tant en dépenses qu'en recettes et invite les membres à se prononcer sur ce document budgétaire et à passer au vote.

APRES avoir examiné ce document et procédé à un vote chapitre par chapitre, suivant détail ci-annexé,

**OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité des suffrages exprimés** (9 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **VOTE** la Décision Modificative n°1 de la Régie de Transport pour l'exercice 2011 et
- **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale :

DEPENSES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS D'ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	19 457,56	19 457,56	
<b>TOTAUX</b>	<b>19 457,56</b>	<b>19 457,56</b>	

RECETTES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS D'ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	19 457,56	19 457,56	
<b>TOTAUX</b>	<b>19 457,56</b>	<b>19 457,56</b>	

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire d'Antibes,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM n 05-4 - BUDGET REGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2011-  
DECISION MODIFICATIVE N 1 -

**Date de transmission de  
l'acte :** 28/06/2011

**Date de réception de  
l'accusé de réception :** 28/06/2011

**Numero de l'acte :** DCM1419-11 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20110617-DCM1419-11-DE

**Date de décision :** 17/06/2011

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Deliberation

**Matière de l'acte :** 7 Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires